

Votre sortie

Votre date de sortie est décidée par le praticien (chirurgiens, anesthésistes, médecins). L'heure de sortie vous sera précisée par un membre de l'équipe soignante.

Toute sortie contre avis médical impose que vous signiez une décharge dégageant l'établissement et les médecins de toute responsabilité (un formulaire vous sera remis à votre demande).

Formalités de départ

Avant de quitter votre chambre, veillez à ne rien oublier et pensez à remettre au personnel du service, les livres qui vous ont été prêtés.

Par ailleurs, tous les documents nécessaires à votre suivi (ordonnances, traitements, rendez-vous de consultations) vous sont transmis par un professionnel de santé. Une lettre de sortie vous est remise ou est adressée à votre médecin traitant.

Avant de quitter l'établissement, vous devez vous acquitter des frais d'hospitalisation non pris en charge par la sécurité sociale ou votre mutuelle en vous adressant à la régie ou à l'accueil (téléphone, télévision, lit accompagnant, ...). Vous pouvez régler par tout moyen à votre convenance.

Un bulletin de sortie vous sera remis ainsi qu'un bulletin de situation précisant la durée de votre hospitalisation. Ce document peut vous être demandé par les organismes de sécurité sociale, les mutuelles et éventuellement l'employeur.

Si le patient hospitalisé est mineur, la personne qui en est responsable (parent, tuteur et le cas échéant, un majeur autorisé) doit être présente pour sa sortie et munie d'une pièce d'identité.

Le transport

La sortie du service s'effectue soit par vos propres moyens soit par taxi ou véhicule sanitaire, sur prescription médicale. Dans un certain nombre de cas, le transport reste à votre charge. Renseignez-vous auprès de la secrétaire médicale ou de l'équipe soignante.

Transfert vers une autre structure

Si le médecin vous a prescrit un séjour en centre spécialisé ou dans une structure de soins de suite et de réadaptation ou de longue durée, les informations relatives à votre transfert vous seront transmises avant votre départ.

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/vous-accueillir-en-medecine-et-chirurgie/votre-sortie-244.html>